

Rencontre avec les agents de la CPAM rue George Auric Paris 19^{ème} le 10 Mars 2011

Comme il nous l'a été précisé, la CPAM est un exécutant et non un décisionnaire.

Quelques chiffres :

- 64 000 bénéficiaires de l'AME à Paris
- 33 000 bénéficiaires de l'AME en Sein St Denis.

Avec la réforme de l'AME, les nouveaux titres seront sécurisés avec une photo du bénéficiaire.

Il s'agit d'un titre unique et national.

Mise en place de cette réforme au 1^{er} Mars 2011.

Dorénavant, il y a une obligation légale de rencontre lors de la remise du titre. Ainsi, chaque carte sera remise en main propre au bénéficiaire de l'AME. Pour retirer leur carte d'AME, les personnes devront présenter un document d'identité avec photo (passeport, permis de conduire...). Toutefois, des dérogations sont en cours de réflexion, notamment la remise d'un acte de naissance comme preuve de l'identité de la personne.

De plus, certains cas exceptionnels seront tolérés pour que des tiers viennent récupérer le titre (exemple hospitalisation de longue durée, incarcération). Les titres pourront éventuellement être envoyés par courrier au bénéficiaire. Ces situations sont à l'étude par la CNAM.

Chaque personne devra alors remettre 30 euros, en timbre fiscal, pour retirer son titre.
30 euros/bénéficiaire majeur.

C'est la PASS Stephenson au 18, rue Stephenson à Paris 18^{ème} qui sera en charge de l'accueil des bénéficiaires de l'AME pour la remise des titres. Ainsi, chaque personne recevra une invitation, par courrier, pour venir récupérer sa carte. Entre 200 et 230 cartes seront délivrées chaque jour par la PASS Stephenson.

1 seule carte sera remise par foyer.

Chaque dossier d'AME devra être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

**AME - CPAM de PARIS
CS 70001
75948 PARIS Cedex 19**

Pour retirer le formulaire Cerfa de l'AME, voici le lien de Ameli :

http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S3720.pdf

Les délais de traitement des dossiers devraient être similaires à ceux de la CMU C, soit 2 mois.